

Indice du crime organisé : Questions et considérations d'orientation

Aperçu :

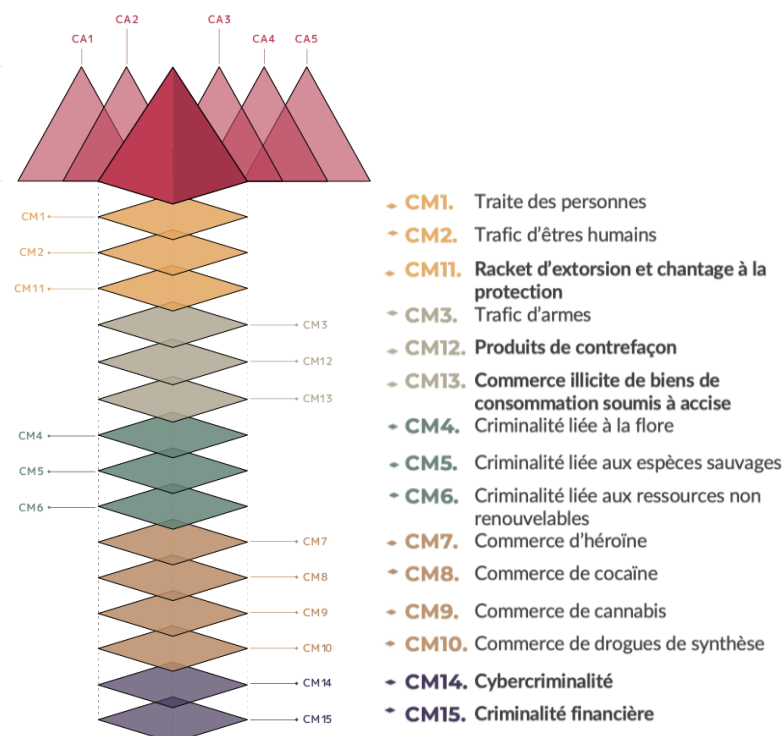
L'Indice du crime organisé évalue les niveaux de criminalité organisée dans les 54 pays d'Afrique, ainsi que dans 140 autres pays à travers le monde, et évalue leur résilience à l'activité criminelle organisée. Composé de deux mesures composites, l'Indice classe les pays à la fois en fonction de leurs niveaux de criminalité, avec une note de 1 à 10 (niveaux de criminalité du plus bas au plus élevé), et en fonction de la résilience au crime organisé, de 1 à 10 (niveaux de résilience du plus bas au plus élevé).

Ce document fournit des conseils aux experts en ce qui concerne chaque indicateur de l'Indice. Il présente des définitions ainsi qu'un ensemble de questions à prendre en compte lors de l'évaluation du paysage du crime organisé dans chaque pays. Les experts devraient examiner chacune des questions décrites ci-dessous pour les 15 marchés criminels, 5 types d'acteurs criminels et 12 indicateurs de résilience.

Marchés criminels :

Les notes relatives au marché criminel s'appuieront sur la valeur et la portée du marché. La **valeur** fait référence à la valeur globale du marché dans l'économie nationale réunissant tous les aspects pertinents, qu'il s'agisse de source, de transit ou de destination (ou d'une combinaison des trois)

La **portée** concerne l'impact non monétaire du marché sur l'État. En d'autres termes, la portée considère le degré de pénétration de toute activité liée au commerce illicite, de la production, au transport et à l'utilisation. Pour déterminer la portée d'un marché criminel, il est utile de considérer deux grandes catégories de questions : (i) les groupes qui sont impliqués ; et (ii) l'impact du marché criminel sur des questions plus larges :



- *Les structures criminelles* – Le type de groupe de la criminalité organisée impliqué dans la facilitation du marché, son organisation et sa capacité à tirer parti du marché
- *Les acteurs* – Le nombre et nature des personnes touchées / impliquées (auteurs et victimes)
- *Le territoire* – Localisation des flux illicites et concentration géographique des marchés
- *La violence* – Comment le marché alimente ou provoque la violence et les conflits
- *La pénurie / l'environnement* – La nature renouvelable de la marchandise et sa pénurie
- *Le volume* – quantité du produit faisant l'objet d'un trafic

Au cours du processus de vérification, les experts sont invités à examiner les questions suivantes pour chacun des 15 marchés criminels (le cas échéant) :

Structure des marchés criminels
Dans quelle mesure le marché criminel qui permet l'économie criminelle dans le pays est-il consolidé ?
Quels types d'acteurs sont impliqués ? Tenez compte des 5 types d'acteurs
Y a-t-il une ambiguïté dans la légalité de l'activité « criminelle » ? Existe-t-il un commerce parallèle au commerce illicite ?
Comment le marché criminel est-il relié aux autres marchés criminels et aux autres services de la région ?
Comment le marché illicite affecte-t-il les marchés légaux, et quels sont les marchés légaux les plus touchés ?
Quels sont les niveaux d'expertise professionnelle et de compétences techniques utilisés pour commettre l'infraction ?
Les groupes organisés ont-ils la capacité de perpétrer le crime par eux-mêmes (sans l'aide de médiateurs financiers/de facilitateurs professionnels extérieurs au groupe) ?
Pour les crimes cyberdépendants :
Existe-t-il des cas connus de groupes organisés impliqués dans des crimes cyberdépendants (tels que définis) opérant depuis le pays ? Si oui, veuillez les nommer.
Quels types d'infractions pénales cyberdépendantes (telles que définies) sont commises et/ou visées par les acteurs criminels dans le pays ?
En un an, combien d'entreprises/institutions financières/institutions publiques ont déclaré avoir été victimes de cybercriminalité (quel crime si vous pouvez le détailler), si les données sont disponibles ?
Pays source, de transit et de destination du marché
Dans quelle mesure et à quelle fréquence les produits font-ils l'objet d'un commerce illicite ?
Dans quelle mesure l'État réagit-il efficacement pour lutter contre la commercialisation du produit en question ?
Dans quelle mesure la réponse de l'État au marché criminel est-elle efficace par rapport aux autres marchés ?
Le marché illicite est-il transnational par nature ?
Existe-t-il un marché local pour le produit vendu de manière illicite ? En d'autres termes, existe-t-il une demande locale pour le produit ?
Dans quelle mesure ce pays constitue-t-il une plaque tournante pour le commerce local de cette marchandise ?
Le pays dispose-t-il d'un marché local ?
Dans quelle mesure le marché illicite contribue-t-il à la réputation et à la pertinence des groupes criminels existants dans le pays/la région ?
Le cas échéant, veuillez nommer dans la section justification les 3 à 5 principaux produits de base dans le pays. Veuillez fournir une indication de l'ampleur du commerce illicite (quantité et fréquence), de la valeur et du préjudice pour chaque produit de base mentionné (si possible).

Impact du marché
Dans quelle mesure ce marché criminel contribue-t-il à la violence au niveau local ?
Le marché alimente-t-il le conflit ?
Comment le ou les produits sont-ils perçus dans les communautés locales ? Sont-ils considérés comme « précieux » ou traités avec peu d'égards ?
Se lance-t-on dans le marché criminel pour des raisons de subsistance (ou autres) ?
Le marché est-il considéré comme illégal ou est-il socialement accepté ?
Y a-t-il une fracture sociale liée à ce marché ? Par exemple, le marché cible-t-il une tranche d'âge / un groupe ethnique particulier ?
Évaluer l'impact environnemental du marché dans le pays (le cas échéant).
Dans quelle mesure le produit de base est-il renouvelable ?
L'activité illicite progresse-t-elle plus vite que la vitesse de renouvellement des produits de base ?
Le commerce illicite a-t-il eu des avantages ou des inconvénients inattendus pour l'environnement ?
Valeur du marché
Existe-t-il des preuves suggérant que le marché criminel du pays figure parmi les 10 plus grands marchés du monde pour ce type de crime ?
Comment la taille et la valeur du marché se comparent-elles aux autres marchés criminels du pays ?
Comment la taille et la valeur du marché se comparent-elles à celles du même marché dans les pays voisins ?
Les bénéfices réalisés sur le marché reviennent-ils à des acteurs nationaux ou étrangers ?
Les bénéfices du marché sont-ils générés par la demande locale ? L'argent national est-il dépensé sur le marché ou la demande provient-elle de sources extérieures au pays ?
Comment le prix du produit de base évolue-t-il à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement et quel est l'impact de ces variations de prix ?
Comment les paiements de corruption liés à ce marché sont-ils structurés ? À quel niveau de l'appareil d'État les paiements de corruption sont-ils effectués ?

Vous trouverez ci-dessous les définitions opérationnelles des 15 marchés criminels aux fins de l'Indice du crime organisé.

Marché criminel	Définition
La traite d'êtres humains	S'appuyant sur une gamme de sources, l'Indice couvre la traite des êtres humains dans un contexte d'esclavage moderne et inclut le trafic d'organes. Conformément aux interprétations courantes de la traite des êtres humains, ce marché criminel ne nécessite pas de mouvement d'individus et comprend des hommes, des femmes et des enfants. Lorsque le mouvement est impliqué, il peut inclure à la fois des flux transfrontaliers et internes (par exemple, des zones rurales vers les zones urbaines). Aux fins de l'Indice, la traite des êtres humains comprend l'activité, les moyens et le but, et reflète toutes les étapes de l'activité illicite, depuis le recrutement et le transfert, jusqu'à l'hébergement et l'accueil des personnes. Pour distinguer ce marché de celui du trafic d'êtres humains, la traite des personnes implique une forme de coercition, de tromperie, d'enlèvement ou de fraude, et est menée à des fins d'exploitation, quel que soit le consentement de la victime. Conformément au Protocole additionnel à la Convention des

	<p>Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, l'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes de l'exploitation, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou des pratiques similaires à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.</p>
Le trafic d'êtres humains	<p>Aux fins de l'Indice, le trafic d'êtres humains nécessite la criminalisation de l'entrée, du transit ou du séjour illégal de migrants (par voie terrestre, maritime ou aérienne) par un groupe criminel organisé aux fins d'un avantage financier ou matériel. L'activité dans cette économie criminelle reflète toutes les étapes de l'activité illicite, y compris la production, l'obtention, la fourniture ou la possession de documents de voyage ou d'identité frauduleux lorsqu'ils sont commis dans le but de permettre le trafic de migrants. Bien que des crimes distincts, le trafic d'êtres humains peut se transformer en traite lorsque l'élément d'exploitation est impliqué.</p>
Le trafic d'armes	<p>Le trafic d'armes implique l'importation, l'exportation, l'acquisition, la vente, la livraison, le mouvement ou le transfert d'armes, de leurs pièces, composants et munitions à travers les frontières nationales, ainsi que le détournement intentionnel d'armes à feu du commerce légal au commerce illégal, sans nécessairement impliquer le mouvement de articles à travers les frontières physiques. « Armes à feu » fait référence à toute arme portative à canon qui expulse, est conçue pour expulser ou peut être facilement convertie pour expulser un coup de feu, une balle ou un projectile par l'action d'un explosif, à l'exclusion des armes à feu anciennes ou de leurs répliques, conformément au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Les « armes de petit calibre » et « armes légères » font référence à la gamme d'armes spécifiques, comme indiqué par le Small Arms Survey. Souvent, le trafic d'armes facilite la commission d'autres activités du crime organisé.</p>
La criminalité liée à la flore	<p>Les crimes liés à la flore impliquent le commerce illicite ainsi que la possession d'espèces couvertes par la CITES (la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), ainsi que d'autres espèces protégées par la législation nationale.</p>
La criminalité liée à la faune	<p>Tout comme les crimes liés à la flore, les délits impliquant des espèces fauniques reflètent le braconnage, le commerce illicite et la possession d'espèces couvertes par la CITES, ainsi que de toute autre espèce protégée par la législation nationale. L'Indice prend également en compte les espèces marines protégées et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) entre dans cette catégorie.</p>
La criminalité liée aux produits non-renouvelables	<p>L'Indice comprend l'extraction illicite, le trafic, le mélange, le soutage ou l'extraction de ressources naturelles non renouvelables. Il couvre également toutes les activités illicites liées au commerce de ces produits, y compris la facturation erronée des prix. L'Indice couvre les matières premières, y compris, mais sans s'y limiter, le pétrole, l'or, le gaz, les pierres précieuses, les diamants et les métaux précieux.</p>
Le commerce d'héroïne	<p>L'Indice couvre la production, la distribution et la vente d'héroïne. La consommation de cette drogue, bien qu'elle ne soit pas en soi une forme</p>

	de criminalité organisée, a été prise en compte pour déterminer la "portée" du marché illicite des drogues. Les opioïdes synthétiques sont considérés dans la catégorie des drogues synthétiques (voir ci-dessous).
Le commerce de cocaïne	Comme pour l'héroïne, la production, la distribution et la vente de la cocaïne et de ses dérivés sont couvertes par l'Indice. La consommation de cette drogue, bien qu'elle ne soit pas en soi une forme de criminalité organisée, a été prise en compte pour déterminer la "portée" du marché illicite des drogues.
Le commerce de cannabis	La cultivation, la distribution et la vente illicites d'huile, de résine, d'herbe ou de feuilles de cannabis sont couvertes par l'Indice. La consommation de cette drogue, bien qu'elle ne soit pas en soi une forme de criminalité organisée, a été prise en compte pour déterminer la "portée" du marché illicite de la drogue. Reconnaisant la légalisation croissante de la production, de la vente et de la consommation de cannabis dans les différents pays, l'Indice s'est concentré uniquement sur les domaines où une activité était criminalisée et/ou où des groupes criminels étaient impliqués dans la chaîne d'approvisionnement.
Le commerce de drogues de synthèse	Comme pour les autres marchés de drogues illicites, la production, la distribution et la vente de drogues synthétiques sont couvertes par l'Indice. Notamment, les opioïdes synthétiques, tels que le tramadol, ainsi que les stimulants de type amphétamine, les méthamphétamines et le fentanyl sont inclus dans ce marché criminel, de même que tout autre stupéfiant inclus dans le Protocole de 1972, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. La consommation de ces drogues, bien qu'elle ne constitue pas en soi une forme de criminalité organisée, a été prise en compte pour déterminer la "portée" du marché illicite des drogues. En particulier, les "produits médicaux falsifiés et non conformes aux normes", tels que définis par l'Organisation mondiale de la santé, ont été exclus.
Racket d'extorsion et chantage à la protection	Désigne les crimes de protection et d'extorsion liés à la capacité d'un groupe criminel organisé à exercer un contrôle sur un territoire et/ou un marché légal/illégal. Cela comprend : <ul style="list-style-type: none"> 1. Les activités d'extorsion organisée où l'extorqueur demande de l'argent ou une autre utilité/avantage en échange d'un besoin de protection délibérément faux, fabriqué ou réel (avec ou sans demande d'extorsion). 2. Racket de cartel où le groupe criminel organisé agit en tant qu'intermédiaire ou médiateur en gérant la concurrence externe et en résolvant les conflits/en tant que gardien contrôlant l'accès et la sortie des marchés clés. <p>Cela n'inclut pas les actes de ce type commis par des fonctionnaires de l'État.</p>
Produits de contrefaçon	Désigne la production, le transport, le stockage, la distribution et la vente de produits contrefaits. Les marchandises de contrefaçon sont : (a) délibérément et frauduleusement étiquetés de manière erronée en ce qui concerne l'identité et/ou la source ; (b) des imitations frauduleuses de marques enregistrées et impliquent le vol d'une marque.

<p>Commerce illicite de biens de consommation soumis à accise</p>	<p>Désigne le transport, la distribution et la vente illicites de biens de consommation soumis à accises, à l'exception du pétrole (qui est inclus dans les crimes liés aux ressources non renouvelables). Il existe un marché illicite lorsque le produit est transporté ou vendu illégalement (c'est-à-dire en dépit de l'interdiction) ou lorsque le produit est distribué en dehors des processus réglementés/du marché commercial réglementé/du cadre réglementaire légal (par exemple, à des fins d'évasion fiscale, etc.). Cela n'inclut pas les versions contrefaites de ces produits.</p>
<p>Cybercriminalité</p>	<p>Désigne les crimes organisés qui dépendent uniquement de l'utilisation d'un ordinateur, d'un réseau informatique ou d'autres formes de technologies de l'information et des communications (TIC). Il s'agit notamment de la propagation de virus ou d'autres logiciels malveillants, du piratage, des attaques par déni de service distribué (DDoS), des ransomwares, de la fraude aux crypto-monnaies dans le but d'obtenir un avantage monétaire ou matériel (par opposition à un objectif politique ou idéologique).</p>
<p>Criminalité financière</p>	<p>Désigne la criminalité organisée qui entraîne une perte financière pour l'État, une entité et/ou des particuliers par le biais d'une ou plusieurs des activités suivantes :</p> <p>Par la fraude financière : il s'agit du cas où de l'argent et/ou des actifs financiers sont obtenus par la tromperie et comprend toute une série de types, notamment, mais pas exclusivement, les suivants : fraude à la passation de marchés, fraude à l'identité, fraude à la commercialisation de masse, fraude bancaire, systèmes de Ponzi, etc.</p> <p>Par l'évasion fiscale (y compris des activités telles que la fausse facturation des prix) et l'évitement fiscal abusif : il s'agit de l'utilisation de moyens illégaux pour éviter de payer des impôts. Elle se produit lorsque le contribuable se soustrait à l'évaluation ou se soustrait au paiement. Lorsqu'il commet une erreur de facturation, l'acteur qui cherche à maximiser son profit va soit surfacturer, soit sous-facturer, et le signe de la fausse déclaration dépend des taux d'imposition et des tarifs relatifs. L'évitement fiscal doit être distingué de l'évasion fiscale, où quelqu'un agit contre la loi (ou abuse de la lettre de la loi). En revanche, l'évitement fiscal abusif est conforme à la loi (respecte la lettre de la loi), mais en détourne l'objectif (abus illégal des lois fiscales).</p> <p>Par l'abus de confiance : il s'agit de l'appropriation frauduleuse de biens ou d'argent confiés à une personne, pour les utiliser à son propre profit. Elle est différente de la fraude ordinaire car l'acteur qui s'empare de l'argent ou des biens a un accès fiable et légitime aux objets de valeur avant de les prendre pour son propre usage.</p> <p>Par le détournement de fonds : il s'agit de l'utilisation abusive de fonds provenant d'organismes publics et/ou internationaux/régionaux à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été initialement accordés.</p> <p>Les activités susmentionnées doivent être commises par un groupe criminel organisé dans le but d'obtenir un gain financier ou un</p>

avantage professionnel. Les activités qui peuvent être attribuées à un autre marché criminel dans le cadre de l'Indice doivent être classées sous l'indicateur de marché correspondant - par exemple, la fraude en matière de marchés publics pour des contrats d'exploitation forestière relèverait des crimes contre la flore.

Le blanchiment de produits illicites et la corruption ne sont pas inclus dans cette catégorie.

Acteurs de la criminalité :

Type d'acteur	Définition
Groupes de type mafieux	Il s'agit des groupes criminels organisés clairement définis. Cette typologie inclut également les milices et les groupes de la guérilla principalement financés par des activités illicites. Un groupe mafieux se caractérise par quatre caractéristiques : un nom reconnu, un chef défini, un contrôle territorial et des membres identifiables.
Réseaux criminels	Ce terme fait référence à un réseau informel d'associés se livrant à des activités criminelles. En font partie également des groupes relativement réduits qui n'ont ni contrôle territorial ni nom ni dirigeant reconnu. Les réseaux criminels sont impliqués dans le trafic illicite de produits de base, mais n'ont pas de contrôle territorial et partagent aucune autre caractéristique avec les groupes de type mafieux. Les réseaux criminels sont essentiellement définis par leur incapacité à répondre aux caractéristiques qui définissent les groupes de type mafieux.
Acteurs intégrés à l'État	Il s'agit d'acteurs de la criminalité intégrés à l'appareil étatique et agissant en son sein.
Acteurs du secteur privé	Désigne les individus et/ou entités à la recherche de profits qui possèdent, gèrent et contrôlent un segment de l'économie légale libre de toute propriété ou contrôle étatique, qui collaborent et/ou coopèrent avec des acteurs criminels (en tant que force motrice, volontairement, par coercition ou par négligence). Cela inclut, sans s'y limiter, le blanchiment de produits illicites, la fonction d'informateur, la représentation légale par des moyens non éthiques.
Acteurs étrangers	Il s'agit des acteurs étatiques et / ou non étatiques de la criminalité qui opèrent en dehors de leur pays d'origine. Ils peuvent comporter non seulement des ressortissants étrangers, mais également divers groupes de la diaspora enracinés dans le pays au fil des générations.

Vous trouverez ci-dessous un ensemble de questions relatives à chacune des 5 typologies d'acteurs de la criminalité. Celles-ci guideront le processus de notation. En répondant aux questions qui portent sur l'ensemble de ces acteurs, les experts devront se concentrer sur les « 3 têtes de liste ». À titre d'exemple, à la question de savoir dans quelle mesure des groupes de type mafieux contrôlent le territoire, les experts doivent répondre en considérant les trois principaux groupes de type mafieux du pays.

Groupes de type mafieux

Quel est le nombre de groupes de type mafieux en activité ?

Les groupes de type mafieux ont-ils un nom ? Si oui, veuillez l'indiquer.

Les groupes ont-ils un leadership défini ?

Les membres de ces groupes sont-ils connus et identifiables ? Existe-t-il des symboles d'appartenance (tatouages, par exemple) ?

Lequel des qualificatifs suivants décrit le mieux le nombre de membres du groupe de type mafieux dans le pays : nombre restreint de membres, nombre moyen de membres ou nombre élevé de membres ? Veuillez fournir des informations concernant le nombre de membres.

Comment définiriez-vous le contrôle des groupes de type mafieux sur le territoire : est-il faible, modéré ou important ? Dans quelle mesure existe-t-il des « enclaves criminelles », à savoir une zone contrôlée par un groupe criminel organisé à laquelle l'État n'a pas accès ?

Existe-t-il des zones dotées de postes de contrôle ? Y a-t-il un barrage routier qui sert de périmètre à une enclave criminelle ? L'entrée de la zone est-elle surveillée ? Les membres de groupes rivaux ont-ils accès aux zones contrôlées ? Sont-ils un danger s'ils le font ?

Quels sont les marchés criminels dominés par des groupes de type mafieux ? Ces groupes sont-ils impliqués dans un seul marché ou plusieurs ? Combien de groupes reconnus opèrent sur plusieurs marchés ? Quel est le marché le plus important pour eux ?

Les groupes de type mafieux perçoivent-ils des impôts des citoyens ? Dans quelle mesure les groupes de type mafieux pratiquent-ils l'extorsion ?

Le contrôle des groupes de type mafieux reconnus sur le système pénitentiaire est-il faible, modéré ou total ? Ces groupes peuvent-ils mener des opérations criminelles tout étant incarcérés ? Le personnel pénitentiaire est-il corrompu ? Dans quelle mesure le contrôle interne des prisons est-il exercé par des groupes de type mafieux ou par l'État ? L'État peut-il garantir la sécurité des détenus ? Qui est capable de garantir la sécurité des détenus ?

L'interaction des groupes de type mafieux avec l'État dans le cadre des activités criminelles des premiers est-elle faible, modérée ou significative ? Existe-t-il des preuves d'une corruption à grande échelle entre la mafia et l'État ? Les acteurs étatiques sont-ils menacés par des groupes mafieux ?

Dans quelle mesure les groupes de type mafieux tentent-ils d'influencer le processus démocratique ?

L'accès aux armes par les groupes de type mafieux est-il limité, modéré ou important ? Quel en est le degré de facilité ? Quel est le pourcentage de groupes de type mafieux armés ? Les membres de gangs portent-ils ouvertement des armes ? Quels types d'armes ces groupes utilisent-ils ? S'agit-il de couteaux, d'armes de poing, d'armes à feu automatiques ou d'armes de petit calibre ?

Quel niveau de violence décrit le mieux les groupes de type mafieux ?

Réseaux criminels

Y a-t-il des réseaux criminels « informels » qui ne peuvent pas être explicitement nommés ? Pouvez-vous nommer des entrepreneurs qui dominent au sein de ces réseaux ?

Sur quels marchés criminels ces réseaux criminels sont-ils principalement répandus ?

Le niveau de violence perpétrée par les acteurs des réseaux criminels est-il faible, modéré ou élevé ?

Quelle est l'étendue de ces réseaux ? Sont-ils concentrés dans certaines régions / villes du pays ou sont-ils dispersés sur l'ensemble du territoire ?

Existe-t-il des liens transnationaux entre ces réseaux et d'autres réseaux étrangers ?

Dans quelle mesure les réseaux et les entrepreneurs criminels tentent-ils d'influencer le processus démocratique ?

Acteurs intégrés à l'État

Dans quelle mesure l'État exerce-t-il un contrôle sur les marchés criminels ?

À quel niveau de l'appareil étatique existe-t-il un contrôle évident ? Est-ce au niveau inférieur, intermédiaire ou de l'élite ? Quel est le contrôle sur les activités illicites au niveau inférieur ? Au niveau intermédiaire ? Au niveau de l'élite ?

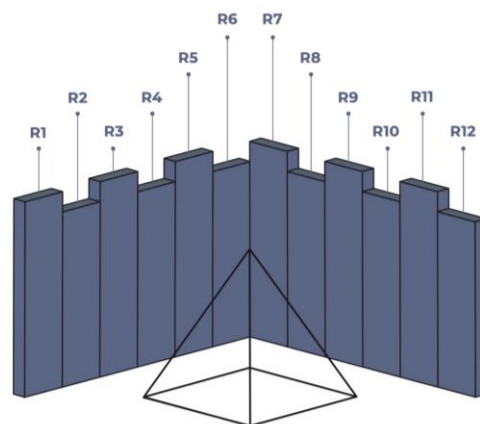
Les acteurs étatiques sont-ils impliqués dans des activités criminelles transnationales ?
Dans quelle mesure les acteurs de la criminalité puisent-ils dans les ressources de l'État ?
Dans quelle mesure les acteurs étatiques criminels tentent-ils d'influencer le processus démocratique ?
Acteurs du secteur privé
Dans quels domaines du secteur privé les acteurs criminels ont-ils le plus souvent l'occasion de blanchir/investir leurs revenus illégaux ?
Dans quelle mesure une zone du secteur privé est-elle contrôlée par des groupes de criminalité organisée ?
Existe-t-il des liens transnationaux entre ces entités privées ?
Dans quelle mesure les acteurs du secteur privé contribuent-ils au blanchiment du produit des activités de la criminalité organisée qui ne sont pas imputables à un marché criminel particulier ?
Acteurs étrangers
Quels sont les groupes de la diaspora les plus importants (sur plusieurs générations ou autrement) ?
Dans quelle mesure les 3 groupes principaux de la diaspora contrôlent-ils les marchés criminels ?
L'interaction entre les acteurs étrangers et locaux est-elle faible, modérée ou forte ?
Y a-t-il des régions / zones particulières dans lesquelles se concentrent les acteurs étrangers ? Si oui, indiquez-les.
Les acteurs étrangers contrôlent-ils certains marchés criminels ? Si oui, indiquez les marchés contrôlés ainsi que les acteurs étrangers.
La pression économique et / ou financière exercée par les acteurs étrangers sur les marchés criminels est-elle faible, modérée ou importante ?
Dans quelle mesure les acteurs étrangers tentent-ils d'influencer le processus démocratique ?

Résilience :

Les 12 éléments constitutifs de la résilience examinent les types de mécanismes mis en place par les pays pour lutter contre le crime organisé et l'efficacité de ces mesures. La capacité de résilience et l'efficacité sont évaluées pour évaluer le niveau auquel les États ont établi des cadres juridiques, politiques et stratégiques appropriés pour lutter contre la criminalité organisée.

Veillez trouver ci-dessous une définition / explication pour chaque élément constitutif, ainsi qu'un ensemble de questions à prendre en compte pour chaque élément constitutif.

- R1. Leadership politique et gouvernance
- R2. Transparence et responsabilité du gouvernement
- R3. Coopération internationale
- R4. Politiques et législations nationales
- R5. Système judiciaire et détention
- R6. Forces de l'ordre
- R7. Intégrité territoriale
- R8. Lutte contre le blanchiment d'argent
- R9. Capacité de réglementation économique
- R10. Soutien des victimes et des témoins
- R11. Prévention
- R12. Acteurs non étatiques



1. Leadership politique et gouvernance	
Définition/Explication	Questions
<p>Leadership politique et gouvernance fait référence au rôle que joue le gouvernement d'un État dans la lutte contre la criminalité organisée et en mesure l'efficacité. Un leadership politique et une gouvernance solide indiquent une plus forte résilience de l'État face à la criminalité organisée.</p> <p>Les États influencent l'opinion des citoyens en faveur de la position qu'ils ont adoptée vis-à-vis de la criminalité organisée, en défendant leur rôle dans la lutte contre ce phénomène, jetant ainsi les fondements pour la mise en œuvre de mesures concrètes. La plate-forme où se construit la rhétorique anti-criminalité organisée reflète, dans une certaine mesure, le niveau de priorité accordé à la criminalité organisée dans le programme national.</p> <p>La gouvernance dépend des relations entre l'État et ceux qu'il gouverne. Les dirigeants transmettent un message, considéré comme légitime, qui permet d'unifier la société. Le niveau de confiance de la population envers ses gouvernants peut être directement lié à l'existence d'un conflit dans une société. La présence de la criminalité organisée peut réduire la capacité de gouvernance et la légitimité du gouvernement aux yeux de la population et ce, de manière tangible. Lorsque la confiance dans le gouvernement est réduite, voire inexistante, la société peut devenir instable. Cette situation crée de nouvelles opportunités pour la criminalité organisée qui tentera alors de combler la distance entre l'État et son peuple.</p>	<p>Leadership</p> <ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement a-t-il communiqué une position publique ferme contre la criminalité organisée ? Donner des exemples, si possible. Les partis d'opposition évoquent-ils la criminalité organisée ? La criminalité organisée, ou la sécurité publique, est-elle un problème de campagne politique ? Existe-t-il des accusations d'influence ou d'association criminelle impliquant le gouvernement / les dirigeants ? La rhétorique politique est-elle traduite efficacement dans les politiques et leur mise en œuvre ? Ces dernières bénéficient-elles du financement nécessaire ? La communauté internationale considère-t-elle la criminalité organisée comme un problème dans le pays ? Existe-t-il des preuves d'une pénétration de la criminalité organisée dans le système politique ? L'État donne-t-il la priorité au démantèlement des groupes criminels organisés connus pour être impliqués dans des activités cybercriminelles ? Existe-t-il une volonté et une capacité politiques de le faire ? <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le peuple fait-il confiance à son gouvernement ? Ce dernier est-il perçu comme corrompu ? Dans quelle mesure le processus démocratique est-il indépendant et protégé de toute influence criminelle ? Existe-t-il des preuves d'une pénétration de la criminalité organisée dans le système politique ? La prestation de certains services publics est-elle assurée par des groupes criminels (par exemple, le secours en cas de catastrophe, ou les services de santé / d'éducation) ? <p>Conflit</p> <ul style="list-style-type: none"> Le pays a-t-il été impliqué dans des conflits internes et externes au cours des vingt dernières années ? Quelle a été l'implication de la criminalité organisée dans de tels conflits ? Dans quelle mesure celle-ci en a-t-elle tiré profit ?

2. Transparence et responsabilité du gouvernement

Définition/Explication	Questions
<p>Transparence du gouvernement indique dans quelle mesure les États ont mis en place des mécanismes de contrôle pour éviter toute implication de l'État dans des activités illicites. En d'autres termes, il s'agit de savoir si l'État crée ou non des possibilités de réduction de la corruption et de la dissimulation du contrôle illégitime du pouvoir ou des ressources – y compris des ressources destinées à la criminalité organisée.</p> <p>En tant que représentants des citoyens, les gouvernements ont le pouvoir de surveiller et de maintenir le régime et l'ordre dans les sociétés. En abusant de ces pouvoirs, ils sapent la confiance des citoyens dans les institutions publiques (ce qui peut conduire à une vulnérabilité face à la criminalité organisée) et peut impliquer une collusion de l'État avec la criminalité organisée. Les efforts pour accroître la transparence, notamment par l'attribution de ressources suffisantes aux mesures adéquates dans la lutte contre la corruption, visent à éliminer les opportunités pour ces criminels d'exercer leur influence. Ainsi, plus les gouvernements sont transparents, plus un État est résilient face à la criminalité organisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'État a-t-il mis en place des mécanismes de contrôle pour réduire les possibilités de corruption à son niveau ? Ces mesures sont-elles efficaces ? (Par exemple, existe-t-il un organisme indépendant de lutte contre la corruption ?) • Existe-t-il des mécanismes de surveillance des acteurs non étatiques ? Un contrôle international de la gouvernance a-t-il été mis en place ? • Y a-t-il eu un appel de la communauté internationale pour l'application de mécanismes de surveillance ? • Quelles sont les mesures techniques qui ont été prises pour prévenir la corruption (par exemple, des systèmes de paiement électronique) ? • Le gouvernement publie-t-il son budget, ses marchés publics, etc. ? Dans quelle mesure les documents pertinents sont-ils rendus publics ? • Quelle est la perception de la transparence du gouvernement ?

3. Coopération internationale

Définition/Explication	Questions
<p>Coopération internationale fait référence aux structures et processus d'interaction, aux procédures d'élaboration et de mise en œuvre concrète des politiques par les pays au-delà du niveau national afin de lutter contre la criminalité organisée. Une coopération internationale renforcée témoigne de la forte résilience de l'État face à la criminalité organisée.</p> <p>Une coopération des États à l'échelle mondiale est nécessaire pour lutter contre la criminalité organisée, phénomène transnational dont les acteurs et les chaînes d'approvisionnement dépassent les frontières nationales et continentales.</p> <p>La ratification et le respect des délais des traités internationaux pertinents en matière de criminalité organisée impliquent la volonté de l'État de réagir face à la criminalité organisée, conformément aux normes internationales. Ces traités sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'UNTOC et les 3 protocoles ○ La Convention des Nations unies contre la corruption ○ La Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988) ○ La Convention unique sur les stupéfiants de 1961 ○ La Convention sur les substances psychotropes de 1971 ○ Le Traité sur le commerce des armes (2013) ○ La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) <p>Sur le plan international, ces instruments constituent une base juridique suffisante pour les États parties pour appliquer des mesures de lutte contre la criminalité organisée. Ces réponses incluent la coopération pénale internationale, en particulier l'entraide judiciaire, l'extradition, le transfèrement des personnes condamnées et la confiscation des avoirs transnationaux. La présence de telles structures et politiques, et la preuve de leur utilisation efficace, impliquent une plus grande résilience de l'État face à la criminalité organisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au vu de la ratification par le pays des instruments internationaux pertinents concernant la criminalité organisée, dans quelle mesure l'État a-t-il appliqué les normes internationales ? • L'État a-t-il conclu un accord d'extradition avec d'autres pays ? Y a-t-il eu des cas d'extradition de criminels vers / en provenance de l'État au cours des cinq dernières années ? • Y a-t-il eu des cas de saisies des avoirs transnationaux ? • Quel est le sentiment suscité par le pays dans la lutte contre la criminalité organisée ? Le pays contribue-t-il à la promotion de la coopération internationale ou cherche-t-il à l'entraver ? Veuillez citer des preuves. • Les organismes d'application de la loi étrangers font-ils suffisamment confiance au pays pour procéder au partage d'informations (soupçons de corruption / fuites) ?

4. Politiques et législations nationales

Définition/Explication	Questions
<p>La coopération internationale est une composante essentielle de la lutte contre la criminalité organisée car elle établit les fondements des interventions nationales. Ainsi, Politiques et législations nationales fait référence aux actions en justice de l'État et aux structures mises en place pour réagir à la criminalité organisée. Les stratégies et la législation nationales en matière de criminalité organisée sont adaptées aux besoins de l'État, à sa tradition juridique et au contexte social, économique, culturel et géographique. En soi, leur présence reflète une plus forte résilience des États à la criminalité organisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le cadre juridique national du pays contre la criminalité organisée. Dans quelle mesure la réglementation relative à la criminalité organisée tient-elle compte de chaque étape du processus de justice pénale ? En d'autres termes, (1) est-ce qu'elle pénalise un acte de criminalité organisée ? (2) Existe-t-il des lois qui couvrent les enquêtes, les arrestations, les poursuites, les jugements et les sanctions de ces criminels en particulier ? Sinon, existe-t-il d'autres lois les couvrant ? • Sur quels types de criminalité la législation nationale se concentre-t-elle ? Cet objectif est-il adapté à la situation de la criminalité organisée dans le pays ? • Quels sont les manquements du cadre juridique du pays en matière de criminalité organisée ? Des mesures sont-elles prises pour combler ces « lacunes » ?

5. Système judiciaire et détention

Définition/Explication	Questions
<p>La capacité judiciaire face à la criminalité organisée fait référence à l'efficacité du pouvoir judiciaire d'un État dans l'application des jugements rendus dans les affaires de criminalité organisée. La capacité du système judiciaire à cet égard dépend de la mise à disposition de ressources adéquates, de son indépendance et de son efficacité.</p> <p>Bien que le jugement des affaires soit sa fonction première, la capacité à faire respecter les décisions est également une composante essentielle des missions du système judiciaire. Des éléments tels que la preuve que les principaux criminels ont été poursuivis et, en particulier, le degré d'influence de la criminalité organisée au sein du système pénitentiaire sont de bons facteurs à prendre en compte lors de l'évaluation de la capacité judiciaire d'un État. Lorsque le système carcéral est notamment assimilé à la criminalité organisée, cela devrait avoir un impact significatif sur la notation.</p> <p>Ainsi, la mise à disposition de ressources supplémentaires et l'indépendance pour juger les affaires de criminalité organisée impliquent une résilience accrue de l'État. Une impunité élevée implique, quant à elle, une faible résilience de l'État.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le pays dispose-t-il de services judiciaires traitant exclusivement de questions liées à la criminalité organisée ? Si oui, dans quelle mesure ces services ont-ils été efficaces dans la lutte contre la criminalité organisée ? • Les tribunaux sont-ils en mesure de juger efficacement les inculpés pour criminalité organisée ? Si oui, dans quelle mesure les sanctions pénales sont-elles appliquées ? En d'autres termes, les auteurs de criminalité organisée sont-ils exemptés de toute poursuite ? • Le système judiciaire dispose-t-il de ressources suffisantes ? Ces ressources proviennent-elles d'acteurs externes ou de l'État ? • Existe-t-il des espaces où des groupes criminels assurent le règlement des litiges, l'arbitrage ou la justice de manière informelle ? • Évaluer le système pénitentiaire du pays. Dans quelle mesure l'État contrôle-t-il les prisons ? Le personnel pénitentiaire est-il corrompu ? • Dans quelle mesure les établissements pénitentiaires sont-ils conformes aux règles internationales minimales en vigueur ? Existe-t-il des services de santé adéquats ? Y a-t-il des problèmes d'hygiène et / ou liés au surpeuplement ? Les besoins essentiels des prisonniers sont-ils satisfaits ? Comment ces lacunes (le cas échéant) contribuent-elles à la propagation d'activités criminelles organisées ? • Dans quelle mesure les criminels incarcérés contrôlent-ils les activités illicites tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des prisons ?

6. Forces de l'ordre

Définition/Explication	Questions
<p>Capacité d'intervention des forces de l'ordre face à la criminalité organisée désigne la capacité de l'État à enquêter, à recueillir des renseignements, à protéger et à faire respecter ses règles et ses procédures face à la criminalité organisée. En tant que premiers intervenants du système de justice pénale d'un État, les forces de l'ordre et les services de renseignement sont souvent en contact direct avec des activités criminelles organisées. Pour que les criminels soient traduits en justice, la capacité de lutte de la police contre la criminalité organisée repose notamment sur le fait de savoir si elle dispose de ressources suffisantes et si l'État a investi dans des mécanismes d'application de la loi spécifiquement axés sur la criminalité organisée. On peut donc dire qu'une forte capacité des forces de l'ordre permettra à un État d'être plus résilient face à la criminalité organisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le pays dispose-t-il d'unités chargées de l'application de la loi concentrées exclusivement sur les problèmes liés à la criminalité organisée ? Si oui, dans quelle mesure ces unités ont-elles été efficaces dans la lutte contre la criminalité organisée ? Les forces de l'ordre disposent-elles de ressources suffisantes ? Ces ressources proviennent-elles d'acteurs externes ou de l'État ? Envisager des investissements internationaux importants pour accroître la capacité de la police. Les forces de l'ordre sont-elles considérées comme fiables par les communautés locales ? Existe-t-il des initiatives de police communautaire au niveau local ? Le pays dispose-t-il d'agences et de systèmes de renseignement efficaces pour prévenir et combattre la criminalité organisée ? L'État dispose-t-il de mécanismes efficaces de collecte de renseignements auprès d'acteurs non étatiques (secteur privé / société civile, par exemple) ? Le partage du renseignement : les forces de l'ordre partagent-elles activement les renseignements avec d'autres pays ou participent-elles à des mécanismes régionaux / internationaux de partage du renseignement ?

7. Intégrité territoriale

Définition/Explication	Questions
<p>Intégrité territoriale évalue dans quelle mesure les États contrôlent leur territoire et leurs infrastructures, y compris la capacité du personnel de contrôle des frontières, face aux activités criminelles organisées.</p> <p>La situation géographique et territoriale d'un pays peut accroître le risque d'exploitation par des groupes criminels organisés. Comme les longues frontières sont moins susceptibles d'être réglementées, les criminels tendent à en tirer parti et se livrent au trafic de marchandises illicites et à la traite des personnes en passant inaperçus. De plus, le niveau d'engagement économique d'un État sur le plan international, qui se traduit par l'existence de nombreux ports et aéroports, peut faciliter le transport de biens et de personnes (légal comme illégal) entre pays.</p> <p>De ce fait, plus les États allouent de ressources et mettent en place des structures plus importantes pour assurer leur intégrité territoriale contre la criminalité organisée, plus sa résilience est élevée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure les frontières du pays sont-elles difficiles à surveiller ? Existe-t-il une tendance à la traite ou à la criminalité organisée ? Dans quelle mesure les frontières du pays sont-elles poreuses ? Le pays est-il sur la route d'itinéraires de trafic importants ou est-il proche des principaux marchés criminels (par exemple, dans les pays voisins) qui rendent le pays plus vulnérable aux flux criminels ? La capacité de contrôle des frontières est-elle compromise, entre autres, par les États limitrophes, échappant ainsi au contrôle du pays ? L'État dispose-t-il d'une infrastructure adéquate pour surveiller toute activité transfrontalière illicite au niveau de ses frontières ? Décrire la capacité du personnel de contrôle des frontières du pays. Quelles sont les lacunes dans le contrôle et la sécurité des frontières ? Les agents de contrôle des frontières sont-ils perçus comme corrompus ? Certaines infrastructures commerciales / de transport importantes sont-elles contrôlées par le crime organisé (par exemple, des ports, des aéroports, des points de passage frontaliers) ? Infrastructures (physiques et cybernétiques) : l'État dispose-t-il d'une capacité suffisante pour résister à la cyber-infiltration ?

8. Lutte contre le blanchiment d'argent

Définition/Explication	Questions
<p>Lutte contre le blanchiment de capitaux fait référence à la capacité d'un État à appliquer des mesures juridiques, réglementaires et opérationnelles pour lutter contre le blanchiment de capitaux et contre d'autres menaces connexes pesant sur l'intégrité de son système financier.</p> <p>Les profits tirés de la criminalité organisée par les acteurs sont souvent dissimulés en étant canalisés dans des entreprises légitimes. Grâce à la mise en place de mécanismes de lutte contre le blanchiment de capitaux, les États deviennent plus résilients face à la menace de blanchiment de capitaux qui sous-tend potentiellement toutes les formes de criminalité organisée.</p> <p>Le GAFI est un « organe décisionnel » qui a élaboré une série de recommandations reconnues comme constituant la norme internationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Elles représentent la base d'une réponse coordonnée à ces menaces pour le système financier.</p> <p>Les États sont évalués au moyen d'évaluations mutuelles afin de déterminer leur degré de conformité à ces normes internationales. Ainsi, plus la conformité est élevée, plus les États sont résilients face à la criminalité organisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le pays a-t-il mis en place des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux ? Quelle est l'efficacité de ces mesures ? • Des efforts crédibles ont-ils été déployés pour mener des enquêtes financières sur la criminalité organisée ? • Y a-t-il des cellules de renseignement financier en activité ? • Le pays figure-t-il sur des « listes noires » de blanchiment d'argent ? • Des mesures sont-elles en place pour éviter que l'abus du crowdfunding et des jeux d'argent en ligne ne deviennent des canaux/parties du blanchiment d'argent ?

9. Capacité de réglementation économique

Définition/Explication	Questions
<p>Capacité de réglementation économique fait référence à la capacité de contrôle et de gestion de l'économie ainsi qu'à la réglementation des transactions financières et économiques (aux niveaux national et international) afin que le commerce puisse prospérer dans les limites de l'état de droit. En d'autres termes, il s'agit de voir si un acteur a établi et supervise efficacement les mécanismes garantissant que les transactions économiques et les activités commerciales fonctionnent de manière prévisible et équitable, sans distorsion, y compris les activités criminelles telles que l'extorsion et la fiscalité illicite.</p> <p>Lorsque les acteurs sont en mesure de formuler et d'appliquer des politiques et réglementations solides qui permettent et encouragent le développement du secteur privé, les options et les opportunités offertes aux entreprises légitimes et réglementées se développent. Ce qui, à son tour, réduit la prolifération des entreprises informelles et illégales ou empêche des groupes criminels d'influencer indûment les forces économiques, par le biais de réglementations alternatives, d'extorsions de fonds ou de pratiques criminelles.</p> <p>Il a été démontré que les États qui font l'objet de sanctions prolongées fixées par la communauté internationale développent des moyens illicites pour contourner ou atténuer l'impact de ces sanctions.</p> <p>Une réglementation économique en vigueur solide implique un nombre réduit de sanctions (et de courte durée) imposées à un État. Dans ce cas, le pays est considéré comme résilient face à la criminalité organisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le gouvernement a-t-il mis en place des mécanismes pour que les entreprises légitimes puissent fonctionner sans activités criminelles ? • L'environnement économique offre-t-il aux entreprises légitimes des opportunités de développement ? Dans quelle mesure les réglementations économiques dans le pays sont-elles restrictives ? Les droits fonciers sont-ils effectivement respectés ? • Y a-t-il des secteurs spécifiques de l'économie fortement contrôlés par le crime organisé ? (par exemple, la sécurité privée) • Existe-t-il des zones / secteurs économiques particuliers dans lesquels des activités illicites peuvent être menées relativement librement ? • Les groupes criminels sont-ils impliqués dans la réglementation du marché économique – c'est-à-dire existe-t-il des endroits où le règlement des conflits ou l'arbitrage économique est assuré par des groupes criminels ? • Les groupes criminels procurent-ils des services financiers – par exemple des accès à des prêts / crédits ? • Le pays a-t-il développé des moyens illicites pour contourner les sanctions (actuelles ou anciennes) ? Celles-ci sont-elles toujours d'actualité ? • Dans quelle mesure les organismes du secteur privé / de l'industrie jouent-ils un rôle constructif dans la réduction / l'atténuation de la criminalité organisée ? • Existe-t-il des incitations réglementaires spécifiques pour s'engager dans le marché criminel ? Par exemple, les produits dont le prix est plafonné ou subventionné incitent-ils à la contrebande vers les pays voisins où ces mêmes produits ne sont pas plafonnés ou subventionnés ? Par exemple, des produits de base dans des juridictions faiblement taxées, généralement des produits soumis à accises, incitant à la contrebande dans des juridictions fortement taxées ?

10. Soutien des victimes et des témoins

Définition/Explication	Questions
<p>Soutien aux victimes et aux témoins fait référence à l'existence d'une assistance aux victimes de diverses formes de criminalité organisée (par exemple, la traite humaine, le trafic de drogue, l'extorsion de fonds ou la fraude).</p> <p>Les mécanismes de soutien, les programmes de traitement des victimes ainsi que les ressources allouées à ces initiatives créent un environnement dans lequel les citoyens peuvent se remettre plus rapidement des effets des activités criminelles organisées.</p> <p>De plus, des initiatives telles que les programmes de protection des témoins sont essentiels (et souvent le seul moyen) pour poursuivre les criminels avec succès. Ainsi, plus le traitement et le soutien investis et mis en place sont importants, plus les États sont résilients face à la criminalité organisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure l'État met-il l'accent sur le traitement et les soins dédiés aux victimes de la criminalité organisée ? L'État est-il en première ligne sur cette question ou les acteurs non étatiques jouent-ils un rôle plus important ? • Des mesures concernant les soins aux victimes ont-elles été mises en place (y compris les programmes de protection des témoins) ? Sont-elles efficaces ? • Dans quelle mesure les programmes de protection des témoins ont-ils été fructueux ? • La société civile participe-t-elle à des activités de traitement et de soutien aux victimes (par exemple, des centres de désintoxication) ? • Quelle est l'attitude au niveau national vis-à-vis des consommateurs de drogues ou des victimes d'actes criminels ?

11. Prévention

Définition/Explication	Questions
<p>Activités de prévention de la criminalité organisée fait référence à l'existence de stratégies, de mesures, d'allocations de ressources, de programmes et de procédures visant à lutter contre la criminalité organisée. Bien que la prévention tienne compte principalement des initiatives de l'État, ces cadres utilisent souvent une approche globale des mesures préventives en sensibilisant les communautés. La participation des citoyens à la prévention de la criminalité organisée contribue à rendre l'État plus résilient.</p> <p>Par le biais de la prévention, les États peuvent mettre en place des garde-fous face à la criminalité organisée en amenant des changements de comportement dans les groupes vulnérables et en réduisant la demande d'activités illicites. Ainsi, plus le plan de prévention d'un État est solide, plus il est résilient à la criminalité organisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le pays a-t-il mis en place des stratégies nationales de prévention ? Existe-t-il des stratégies régionales dont le pays fait partie ? De quels types spécifiques de criminalité organisée s'agit-il ? • Dans quelle mesure ces stratégies ont-elles été efficaces dans la lutte contre la criminalité organisée ? • Les communautés locales démontrent-elles un sens de la responsabilité dans la lutte contre la criminalité organisée au niveau local ? Y a-t-il des initiatives de police communautaire au niveau local ? • Existe-t-il un dispositif pour dénoncer la criminalité organisée ou certaines formes de criminalité (par exemple, la traite humaine) ? • Quels sont les programmes de sensibilisation des consommateurs / communautés en place pour soutenir le changement de comportement et réduire les risques et les vulnérabilités ?

12. Acteurs non étatiques

Définition/Explication	Questions
<p>Acteurs non-étatiques fait référence au degré d'intervention des acteurs non-étatiques dans la lutte contre la criminalité organisée pour compléter l'action du gouvernement et à leur rôle de « contrepoids » pour assurer la résilience face à la criminalité organisée. Cet indicateur évalue également le rôle des organisations de la société civile (OSC) dans la lutte contre la criminalité organisée, notamment à travers le soutien aux victimes et la prévention de la criminalité.</p> <p>Les OSC, qui sont impliquées dans les communautés locales, peuvent sensibiliser ces dernières à la criminalité organisée et les conduire ainsi à la prise de dispositions d'intervention durables. De même, les médias jouent un rôle essentiel en responsabilisant les gouvernements, permettent aux communautés de faire entendre leur voix et facilitent la mobilisation de la société civile contre la menace de la criminalité organisée. Ainsi, plus la capacité de la société civile d'un État est forte, plus ce dernier est résilient à la criminalité organisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le rôle des OSC et des autres acteurs non étatiques dans la lutte contre la criminalité organisée ? • Dans quelle mesure l'État est-il disposé à promouvoir une société civile renforcée et indépendante, y compris les médias ? • Quelle est la relation entre les acteurs étatiques et non étatiques dans la lutte contre la criminalité organisée ? L'État soutient-il / encourage-t-il les acteurs non étatiques dans cette lutte ? Dans quelle mesure existe-t-il une coopération / disponibilité des ressources, etc. ? • Quels sont les éventuels domaines pertinents pour la criminalité organisée dans lesquels l'État fait défaut et où les OSC ou d'autres acteurs non étatiques interviennent ? • Dans quelle mesure les médias permettent-ils de faire entendre les acteurs étatiques et non étatiques luttant contre la criminalité organisée ? • Des attaques sont-elles menées par la criminalité organisée ou l'État contre des journalistes ou des organes de presse, ou d'autres militants de la société civile (par exemple, des défenseurs de l'environnement) ? Y a-t-il eu des morts ?